

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 31 JANVIER 2008**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. Dominique NAGY et Eric WARLOUZET représentant la commune de LES AGEUX  
Mme Marinette CAROLE et M. Daniel MERCIER représentant la commune de BAZICOURT  
M. Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE  
Mmes Kristine FOYART et Jeanine PICQUE, M. Jacques PERRAS représentant la commune de BRENOUILLE  
M. Marc TEINTURIER représentant la commune de CINQUEUX  
MM. Alain COULLARE et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX  
Mme Annie CRAPPIER, M. Alain CZYZ suppléant de M. Daniel BARBILLON et M. Pierre RENAUD représentant la commune de PONTPOINT  
Mme Muriel MITONNEAU, MM. Antoine AUBREE, Francis BAJEUX (suppléant de Mme Fabienne RAYNAUD), Bruno VERMEULEN et Philippe ZANGHELLINI représentant la commune de PONT STE MAXENCE  
Mme Gisèle DOUBLET représentant la commune de RHUIS  
M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX  
M. Gabriel BRUCHET et M. Michel VERPLAESTE (suppléant de M. Raynal DEGROS) représentant la commune de ROBERVAL  
Mme Marie COLLOT et M. Marcel LOPACINSKI représentant la commune de SACY LE GRAND  
Mme Sabine NION et M. Jean Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT  
MM. Philippe DUCROCQ et Francis MIANNAY représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU  
Mmes Claudine LAULAGNET et Christine PAPI (suppléant de M. Jean-Claude HRMO), MM. Robert LAHAYE et Gilbert GOSSELIN représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE  
Mme Marie Laurence LOBIN représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Christian GRESSIER (ANGICOURT)  
M. Christian DE LUPPE (BEAUREPAIRE)  
M. Daniel BARBILLON (PONTPOINT)  
Mme Fabienne RAYNAUD et M. Jean STENECK (PONT SAINTE MAXENCE)  
M. Georges KARAYAN (RHUIS)  
Mme Denise SCHROBILTGEN (RIEUX)  
M. Raynal DEGROS (ROBERVAL)  
M. Jean-Claude HRMO (VERNEUIL EN HALATTE)  
M. Georges DEVOS (VILLENEUVE SUR VERBERIE)

**ABSENTS :**

M. Jean-Marc DELHOMMEAU (ANGICOURT)  
M. Philippe BERTHE (CINQUEUX)  
Mmes Jacqueline BRUTE DE REMUR, Anne-Marie SEIGNEURGENS (PONT SAINTE MAXENCE)

## **AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Christian DE LUPPE à M. Philippe FROIDEVAL  
M. Jean STENECK à M. Antoine AUBREE  
Mme Denise SCHROBILTGEN à M. Gérard BIDAULT

## **ASSISTAIENT EGALEMENT :**

M. Christophe LAMY, DGS  
Mme Danièle DINGREVILLE  
Mme Elodie GLISE  
M. Jérôme LAFOURCADE  
M. Mokhtar BAHNAS  
Mme Elisabeth COUTAREL  
M. Frédéric MAZEREEL  
M. Eric LAISNE

## **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Marc TEINTURIER (CINQUEUX)



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention entre la Ville de Pont Sainte Maxence, le collège René Cassin, le collège des Terriers, et la CCPOH pour la mise à disposition de la piscine
- Site Jules Ferry : délibération pour la mise à disposition de locaux supplémentaires
- Sacy le Grand : choix du cabinet SECT

Adopté à l'unanimité.

### **I – Approbation du procès verbal de la réunion 18 décembre 2007**

Le procès verbal de la réunion du 18 décembre 2007 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

### **II – Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Président évoque le souhait de voter le budget primitif 2008 avant les élections municipales et donne la parole à Monsieur Coullaré pour la présentation du document relatif au DOB.

Monsieur Coullaré informe l'assemblée que le document qui leur est distribué est une page qui remplace celle en leur possession qui comporte quelques erreurs.

Monsieur Coullaré confirme à l'assemblée que le vote du budget aura lieu le jeudi 21 février à 20 h30 comme prévu et que nous sommes à la recherche d'une salle pour le déroulement de cette réunion. Il est demandé si La Manekine serait éventuellement disponible, Monsieur Bahnas répond que celle-ci est disponible (information à vérifier).

Monsieur Coullaré rappelle que lors de la réunion du 18 décembre 2007, il a donné oralement un aperçu des résultats du compte administratif 2007. Quelques jours plus tard, la C.A.F. nous versait des sommes

relativement importantes qui amélioreraient nettement ces résultats et qui sont les suivants (tenant compte de toutes les recettes reçues en 2007 et des dépenses comptabilisées et engagées en 2007) :

Résultat global :	Fonctionnement	3 007 663,18 €
	Investissement	86 650,09 €
	Total	3 094 313,27 €

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion provisoire de la Trésorerie.

Monsieur Coullaré présente le résultat global du budget de fonctionnement :

Dépenses

Prévues	19 010 335,00 €
Réalisées	16 918 879,59 €
Ecart	2 091 455,41 €

Recettes

Prévues	19 010 335,00 €
Réalisées	16 146 425,00 €
Ecart	2 863 909,17 €

Puis les résultats par service :

**I Administration générale**

Dépenses

Prévues	9 295 919,00 €
Réalisées	7 487 460,66 €
Ecart	1 808 459,66 €

Recettes (pour information excédent reporté (3 780 117 €))

Prévues	14 477 739,00 €
Réalisées	11 448 235,28 € (hors excédent)
Ecart	3 029 503,72 €

Monsieur Coullaré informe que le budget de ce service est important car il englobe toute sorte de dépenses et qu'il comporte des éléments qui sont difficilement imputables.

**II Les crèches Familiales, Ribambelle, Pirouette cacahouette, RAM, Haltes garderies, Marionnettes, Marsupiots**

Il est constaté que les dépenses ont été maîtrisées et les recettes supérieures aux prévisions. Le résultat est satisfaisant et provient d'une comptabilité bien suivie. Cela prouve que les objectifs inscrits au sein du contrat petite enfance ont été améliorés voire atteints.

		Prévues	Réalisées
<u>Familiales</u>	dépenses	1 189 615,00 €	1 202 495,50 €
	recettes	333 000,00 €	550 682,24 €
		- 856 615,00 €	- 651 813,26 €
<u>Ribambelle</u>	dépenses	316 141,00 €	302 217,07 €
	recettes	88 800,00 €	153 375,46 €
		- 227 341,00 €	- 148 841,61 €
<u>Pirouette</u>	dépenses	231 892,00 €	216 017,93 €
	recettes	79 000,00 €	121 327,25 €

		-	152 892,00 €	-	94 690,68 €
<u>Marionnettes</u>	dépenses		302 555,00 €		317 469,18 €
	recettes		98 500,00 €		168 293,00 €
		-	204 055,00 €	-	149 176,18 €
<u>Marsupiots</u>	dépenses		89 351,00 €		90 475,52 €
	recettes		27 800,00 €		32 379,74 €
		-	61 551,00 €	-	58 095,78 €
<u>Halte-Garderie Verneuil</u>	dépenses		82 865,00 €		76 042,14 €
	recettes		23 000,00 €		18 258,95 €
		-	59 865,00 €	-	57 783,19 €
<u>R.A.M.</u>	dépenses		68 082,00 €		64 478,50 €
	recettes		13 820,00 €		29 560,00 €
		-	54 262,00 €	-	34 918,50 €

### III Jeunesse, CLSH, Périscolaire

Monsieur Coullaré informe d'une « explosion » de ce budget. Celle-ci s'explique par la mise en place du périscolaire depuis septembre, qui certes connaît un succès important mais qui engendre des dépenses conséquentes.

Lors de l'évaluation des transferts de charges, la CLET s'est basée sur les chiffres de 2005. Lorsque l'on calcule le coût de ce service sur un trimestre, les montants n'ont plus rien à voir. Il faut réfléchir sur l'évolution souhaitée de ce service et les coûts que celle-ci peut engendrer.

Monsieur Aubrée rappelle que la politique de la CAF a changé et qu'elle est également la cause de l'augmentation des coûts.

Monsieur Coullaré rappelle qu'il incombe à la Communauté de Communes de reprendre l'ensemble des périscolaires des communes et que les compensations doivent être revues.

		Prévu	Réalisé
<u>CLSH</u>	dépenses	669 273,00	826 264,19
	recettes	220 355,00	386 063,03
		- 448 918,00	- 440 201,16
<u>Jeunesse Temps Libre</u>	dépenses	394 028,00	358 497,87
	recettes	73 000,00	197 282,55
		- 321 028,00	- 161 215,32
<u>Maison Verneuil</u>	dépenses	127 861,00	0
	recettes	111 893,37	25 543,48
		- 15 967,63	25 543,48

Monsieur Zanghellini demande pourquoi le mot « explosion » ? Les chiffres ne montrent pas un tel dépassement de budget.

Monsieur Coullaré indique qu'il parle d'une explosion future.

Monsieur Miannay demande pourquoi ne pas augmenter la participation des familles au périscolaire ?

Madame Crappier informe que nous sommes obligés de nous en tenir aux barèmes de la CAF pour pouvoir continuer à bénéficier de subventions.

#### IV Conservatoire

		Prévu	Réalisé
<u>Conservatoire</u>	dépenses	575 857,00 €	446 593,52 €
	recettes	60 000,00 €	67 330,00 €
		- 515 857,00 €	- 379 263,52 €

Monsieur Coullaré informe que le budget a été maîtrisé au niveau du fonctionnement. En investissement, il a été procédé à l'acquisition d'instruments de musique. Il est rappelé que pour le fonctionnement du Conservatoire, la ville contribue à une compensation d'environ 350 000 €.

A ce jour, la CCPOH n'a pas repris le conservatoire dans sa globalité. En effet, nous gérons le personnel, un certains nombres de dépenses, toutefois il reste un souci majeur à savoir la remise en conformité de la chaufferie. Tant que ce problème ne sera pas réglé, aucuns travaux ne seront effectués dans ce bâtiment.

Monsieur Perras informe également que la commission bâtiment a émis un avis très réservé sur l'utilisation du conservatoire étant donné qu'il y a aussi des travaux qui ne sont pas achevés dans le cadre du marché de réhabilitation.

Monsieur Bidault ne comprend pas que ce problème perdure pour un montant aussi faible (11 000 €) de remise en conformité. La collectivité s'expose à un risque pénal voir moral mais également à un risque financier car dans tous les cas de figure notre assureur ne nous couvrira pas. Il faut prendre une décision de fermeture de cet établissement en attendant une mise en conformité, mais en aucun cas rester dans cette situation. Il semble que la CCPOH ne puisse pas légalement avancer cette somme à la ville.

Monsieur Aubrée répond que les démarches sont en cours.

Monsieur Zanghellini demande si le conservatoire est chauffé actuellement ? Et qui paie la facture ?

Monsieur Coullaré répond que bien évidemment le conservatoire est chauffé et que pour le moment c'est la Mairie de Pont Sainte Maxence qui paie la facture.

Monsieur Zanghellini précise que dans ce cas il y a doublon car cette dépense a déjà été comptabilisée dans la CLET.

Monsieur Coullaré confirme cette information et précise que cela n'est pas intentionnel de la part de la CCPOH.

En 2008, il faudra effectuer des ajustements par rapport aux éléments de la CLET. En effet, nous pouvons procéder à une révision du rapport de la CLET mais seulement une seule fois.

Par exemple en ce qui concerne la petite enfance, la CLET a pris en compte une dépense de 17 000 € alors que le service nous coûte environ 200 000 €.

Monsieur Aubrée rappelle l'obligation de mettre en place la nouvelle politique de la CAF.

Monsieur Vermeulen intervient en indiquant que les choix politiques de la CCPOH ne sont pas les mêmes que ceux de la ville de Pont, ce qui explique la différence de chiffres. La première différence porte sur l'accueil obligatoire des maternelles que la ville ne prenait pas en compte, la deuxième c'est que le périscolaire a été mis en place dans plusieurs écoles ce qui a entraîné des frais de transport supplémentaires.

Monsieur Lamy donne une précision concernant la crèche familiale, il ne faut pas oublier que lorsque nous avons accepté les changements, il est vrai que cela n'a pas été facile pour tous, mais on s'apprêtait à ne plus avoir aucune subvention compte tenu du système en vigueur. Au regard des dépenses de ce service, il faut noter la recette de 550 000 € pour cette année que nous n'aurions pas eu si nous n'avions pas amélioré la gestion des crèches dans le cadre des prescriptions CAF.

Monsieur Coullaré indique qu'il était très difficile de faire des projections et que les membres de la CLET ont travaillé afin de ne spolier personne et d'aboutir à un consensus.

Monsieur Coullaré indique qu'il est normal de veiller à l'augmentation des coûts car il a été constaté que les bases de taxe professionnelle sont en baisse (2006 par rapport à 2005) ce qui fait apparaître que le territoire s'appauvrit : la ressource essentielle étant la TP. D'autre part, des investissements dans le secteur économie ont été prévus en 2007 mais les réalisations ont pris du retard.

Il faudra évoquer la mise en place d'une fiscalité mixte.

## V Manekine

Monsieur Coullaré informe que les dépenses ont atteint 678 958 € soit 31.2 % de plus que prévu. En effet la nouvelle programmation lancée en septembre a redoré le blason de cet établissement et l'a fait connaître des financeurs potentiels : Région, Conseil général, DRAC. En 2007, aucune participation n'a été versée mais en 2008 des subventions sont attendues.

La billetterie de 2007 s'élève à 48 850 €.

	Prévisions	Réalisations
dépenses	517 399,00 €	678 958,06 €
recettes	30 300,00 €	48 850,67 €
	- 487 099,00 €	- 630 107,39 €

Pour 2008, la demande budgétaire est importante, des recettes de subventions sont promises. Quelle politique budgétaire mettre en place ? La programmation est lancée jusqu'en juin 2008.

Monsieur Renaud demande des explications quant à ce dépassement budgétaire.

Monsieur Vermeulen indique qu'un service culturel n'est jamais rentable.

Monsieur Teinturier informe qu'il y a eu un remodelage de la Manekine en 2007, plus de spectacles, il faut prendre aussi en considération les vols importants qui nous ont obligé à racheter du matériel ou d'en louer (40 000 à 50 000 €). Il a été également demandé le changement des serrures en mai et celles-ci ont été changées seulement en janvier. Monsieur Perras répond que la politique de contrôle d'accès de la Manekine a été modifiée et qu'il a fallu lancé un appel d'offres pour investir dans ce type de serrures sécurisées, ce qui a pris beaucoup de temps. D'autre part, cette demande n'a pas été validée comme procédure urgente.

Monsieur Zanghellini s'interroge pourquoi il est évoqué une explosion future concernant l'enfance jeunesse alors que pour la manekine l'explosion est réelle et que jamais les membres du Conseil Communautaire ont été informés.

Monsieur Vermeulen indique que durant les différentes commissions culturelles de l'année, ce problème a été évoqué.

Ce qui est fortement démenti par l'assemblée.

Monsieur Thomann se demande pourquoi la programmation mise en place n'est pas respectée et qui décide que les spectacles réputés payants deviennent gratuits. La commission n'a jamais été réunie pour en discuter. Nous n'allons pas épiloguer sur ce sujet ce soir mais il serait souhaitable de convoquer une commission rapidement.

Monsieur Zanghellini indique que ce n'est pas le fonctionnement qui est critiqué mais le suivi budgétaire.

La parole est donnée à Monsieur Bahnas.

Monsieur Bahnas informe que lors de son arrivée en mars 2007, le budget avait déjà été voté. Celui-ci n'était donc pas en adéquation avec la programmation culturelle qui a été mise en place. De plus, comme le disait Monsieur Teinturier, le coût du remplacement du matériel volé ainsi que le coût des vigiles recrutés pour assurer la sécurité expliquent déjà la moitié des 30 %. Il y a également eu le recrutement d'un régisseur non prévu au budget.

Les membres présents déplorent le manque d'information et le manque d'approbation de ce dépassement budgétaire en réunion de Conseil Communautaire.

## VI Ordures ménagères

Budget tenu

Dépenses	Prévues 3 634 914.00 €	Réalisées 3 509 651.50 €
Recettes	3 178 646.00 €	3 234.160.41 €

3,4 % de dépenses en moins  
1,7 % de recettes en plus

Monsieur Bidault informe que nous avons réalisé 125 000 € de dépenses en moins et 55 000 € de plus de recettes. Concernant les recettes, nous pouvons difficilement les maîtriser complètement car les bases varient. Au niveau de la commission ordures ménagères, nous essayons de valider le plus de chose possible. Nous avons mis en place des groupes de travail pour essayer de rationaliser les dépenses car nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre.

Monsieur Bidault estime que globalement nous devrions tous avoir une feuille de route et des objectifs afin d'éviter les dépassements. En tout cas, cela a été la politique de la commission ordures ménagères pendant tout le mandat.

Monsieur Renaud souligne que ce budget a été très bien géré.

Monsieur Miannay intervient, en tant que vice-président du SMVO, pour nous informer que nous allons recevoir prochainement un courrier nous indiquant que la participation pour le tri des années 2007 et 2008 ne sera pas réclamée.

## VII Collèges - Gymnases

### Collège

Les Terriers : budget tenu

Pour les collèges extérieurs, la participation demandée par le Conseil général a été de 78 817 € chiffre non maîtrisé. Pour 2008, il est demandé d'avoir le coût maintenant.

Monsieur Perras informe, en ce qui concerne les collèges, que nous maîtrisons parfaitement les budgets donc pas de surprise d'année en année étant donné que les effectifs évoluent peu. Concernant les collèges extérieurs, il est noté que nous avons une redevance plus importante pour certains collèges, par exemple les élèves de Sacy le Petit sont de plus en plus nombreux à se rendre au collège d'Estrées saint Denis, donc la participation augmente.

Pour répondre à la demande de Monsieur Coullaré sur le coût pour cette année 2008, il est difficile d'établir une participation d'avance car nous ne connaissons pas d'une année sur l'autre le nombre d'élèves scolarisés.

### Gymnases

Roger Couderc  
Georges Tainturier } Budgets tenus

Concernant les gymnases, nous possédons un vécu suffisant pour maîtriser le budget de fonctionnement et ne pas faire de dépassement budgétaire.



## **XV Projet de budget 2008**

Monsieur Coullaré commente le document remis à chaque membre.

La parole est donnée à Monsieur Lafourcade pour expliquer la politique enfance jeunesse souhaitée et validée en commission. Il est évoqué le souhait d'élargir le périscolaire et de mettre en place du personnel permanent plutôt que des vacataires, ce qui coûterait moins cher.

Monsieur Bidault évoque la possibilité d'utiliser le personnel communal.

Il pense qu'il y a un véritable problème au niveau de la globalité de nos dépenses et que nous vivons au dessus de nos moyens. Il faut absolument mettre en place des feuilles de route et se fixer des objectifs de réduction de dépenses.

Madame Crappier informe qu'il est important de mettre en place des services pour favoriser l'installation des entreprises sur notre territoire.

Monsieur Lahaye propose d'élaborer le budget 2008 en se basant sur le compte administratif de 2007, étant donné qu'aucune recette nouvelle n'est attendue pour cette année.

Monsieur Miannay sollicite le détail du budget relatif aux formations. Monsieur Coullaré en donne lecture.

Monsieur le Président propose de prendre les budgets réalisés 2007 comme base de travail pour les Commissions.

Monsieur Teinturier annonce que la Manekine coûtera moins chère en 2008 car des recettes d'un montant de l'ordre de 300 000 € sont attendues.

## **XVI Points supplémentaires**

### ***I Signature d'une convention entre la Ville de Pont Sainte Maxence, les collèges René Cassin et des Terriers, et la CCPOH pour la mise à disposition de la piscine.***

Monsieur Perras informe que depuis le début de l'année scolaire, les enfants de 6<sup>ème</sup> du Collège René Cassin bénéficient de créneaux supplémentaires pour la fréquentation de la piscine de Pont Sainte Maxence, sans qu'il y ait d'augmentation du créneau global soit 12 heures. Donc pas d'impact financier. Il est prévu 74 heures de fréquentation pour le collège Des Terriers et 5 h pour le collège René Cassin.

Le coût relatif à la présence d'un maître nageur est fixé chaque année par le conseil municipal de Pont Sainte Maxence et représentera pour cette année scolaire la somme de 3 553.30 €.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention quadripartite

Adopté à l'unanimité.

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte participe, conformément à ses statuts, au financement de la rénovation et de la construction des collèges et des équipements et services qui leur sont liés,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention quadripartite entre la CCPOH, la Ville de Pont Sainte Maxence, le Collège des Terriers et le Collège René Cassin relative à la mise à disposition de la piscine communale pour l'année 2007/2008.

**Article 2** : de verser la participation financière fixée à la somme de 42 639.60 € conformément à l'article 7 de ladite convention.

***II Site Jules Ferry : délibération pour la mise à disposition de l'aire de jeux***

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer une convention avec la ville de Pont Sainte Maxence pour la mise à disposition d'une partie d'un terrain pour en faire une aire de jeux qui sera utilisée par le service Enfance jeunesse et les écoles.

Monsieur Coullaré précise que la demande porte également sur le préau, le coin cuisine et sanitaires attenants à la salle de danse, et couloir desservant les 4 salles.

Cette décision permettra enfin la signature du bail préparé par le notaire.

Concernant la cour, les problèmes qui peuvent parfois intervenir seront réglés dès lors qu'il n'y aura plus de structures modulaires.

Adopté à l'unanimité

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°77/2007-A du 19 juillet 2007 relative à la signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Pont Sainte Maxence pour la mise à disposition d'une partie des locaux du groupe scolaire Jules Ferry,

Considérant la nécessité d'établir une convention avec la ville de Pont Sainte Maxence pour la mise à disposition d'une partie supplémentaire des locaux du site susvisé,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature d'une convention avec la ville de Pont Sainte Maxence pour la mise à disposition des locaux suivants appartenant à la ville de Pont Sainte Maxence :

- partie du groupe scolaire Jules Ferry sis rues Gambetta et Garnier comprenant :

- coin cuisine et sanitaires attenants à la salle de danse
- préau (en dehors des heures scolaires)
- couloir desservant les 4 salles
- terrains cadastrés section AE n°57 et 270

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### ***III Sacy le Grand : choix du cabinet SECT***

Monsieur Coullaré informe que concernant la zone d'activités de Sacy le Grand, il y a lieu de missionner le cabinet SECT comme maître d'œuvre de cette étude avec option de réalisation de la phase lotissement.

Adopté à l'unanimité.

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2007 décidant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux pour l'opération de réalisation d'une voirie à Sacy le Grand,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voirie à Sacy le Grand à la Société SECT sise 120 rue des Prés Miny à MORU 60700 Pontpoint pour un montant de 33 000 € HT.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Questions diverses**

Monsieur Lahaye informe l'assemblée que suite à l'annonce de la suspension du SCOT, une réunion va être prochainement organisée avec les élus référents pour répertorier les points qui sont à retravailler. Monsieur Renaud indique qu'il n'a pas eu connaissance du compte rendu de la réunion du 19 décembre dernier avec les Services de l'Etat. Monsieur Lahaye va voir ce point avec Oise La Vallée.

La séance est levée à 22 h 45.

**Le secrétaire de séance,**

**Marc TEINTURIER**

**Pour le Président,  
Le Vice-Président,**

**Alain COULLARE**